

Procès-verbal de séance du conseil municipal
Mercredi 26 juin 2013

Convocation du 15 mai 2013

Membres en exercice : 15

Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :

RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, CLEMENT Jean-Luc, COMTE Sandrine, DUGELAY Denis, GERBAUD Eric, GARCIN André, MEUNIER Michel, MICHALINOFF Jacques, MODANESE Corine, PARA-AUBERT Monique, RAIZIN Stéphane, sauf

Absents excusés représentés : **Duc Serge représenté par MODANESE Corine**
 FERNANDEZ Vincent représenté par RICARD Maurice,
 GABANOU-PAUL Agnès représentée par GERBAUD Eric,

Secrétaire de séance : **PARA-AUBERT Monique**

Présents : 12 Votants : 12+3

En présence de Mme Michalinoff, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour complément

Ordre du jour :

- Débroussaillage de Céüzette - Choix du prestataire
- Réfection du toit de la sacristie Est – Choix du prestataire
- Isolation des combles des bâtiments publics et privés – proposition de la société IsoSudEst
- Bilan des activités périscolaires
- Convention avec le Centre de Gestion ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)
- Questions diverses

Le maire remercie les membres présents, puis il donne la parole aux institutrices, Mmes Isabelle Wagnies et Laure Mars qui souhaitent faire un point sur le financement du voyage scolaire à Paris.

Tout en remerciant sincèrement la commune, elles regrettent que le financement de la Région pourtant promis, n'ait pu aboutir. Le maire indique que, même si le voyage a été méticuleusement préparé et a été une véritable réussite, les dossiers de subventions sont toujours traités dans un délai annuel. M. Meunier propose que le prochain projet puisse être déposé un an à l'avance même si l'effectif et les coûts de différentes prestations sont seulement évalués, (le budget de demande de financements étant toujours prévisionnel) et indique que la Ligue de l'enseignement peut aider dans ces démarches.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai est approuvé.

Le Maire aborde l'ordre du jour par le suivi des dossiers en cours à l'aide d'un tableau récapitulatif

Suivi des dossiers :

- Travaux bâtiments et aménagements divers :

Projets	Coût TTC	Commentaires
Bâtiments communaux		
Vitrail Chapelle	3 382	Entièrement réalisé, autofinancement à charge de la commune
Toit de la sacristie Est	10 000	Devis reçus- objet du point suivant sur l'ordre du jour
Carrelage de la bibliothèque		En attente de l'intervention
Maison Lagarde		Esquisse remise par Eric Bayard
Isolation T4 école		Devis en cours
Le Village		
Sécurisation 2 Céuze	68 902	En attente d'un devis des environneurs (devis approximatif 8 000€)
Jeux d'extérieurs		Matériel livré, en attente d'installation par les employés communaux
Sécurisation traverse St Laurent	3 300	Travaux à réaliser : matériaux à disposition des agents
Electricité - Télécom.		
Réseaux Surville	20 000	s. Raizin fait le point : le réseau a basculé, les poteaux sont déposés, France télécom interviendra vers le 15.07
Coffrets forains	6 000	S Raizin rappelle que la prise "terre" ne doit pas être enfouie près du coffret, que le fourreau posé à proximité du coffret doit être dissimulé. Qu'enfin tout usager doit se mettre en relation avec un électricien qui effectue le branchement sur le coffret (location d'un coffret de branchement au centre de ressources de Veynes, par ex.), la pose d'un coffret de branchement par la commune nécessite l'agrément d'un consuel. La pose du coffret sur la place sera réalisé après la signature d'une convention entre la commune et le SYme 05
Changement lampadaire accidenté	2 528	ETEC doit intervenir courant juillet
Installation lampadaire rond-point	2 808	Commandé à ETEC ; travaux en juillet
Aménagement Les Guérins		
Acquisitions foncières	6 000	Toujours en attente du RV notaire.
Aménagement de Céuzette		Débroussaillage sur 8 Ha et reprise du chantier précédent sur 3 ha (abattage sans enlèvement des résidus par F. Paul) Travaux à donner en séance sur propositions de la CAO (cf. delib suivante) Travaux prévus à l'automne, la phase 2 sera le captage des Essailons

Attribution du marché de Céuzette :

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres pour les travaux de débroussaillage de Céuzette a été lancé le 07 mai 2013.

2 offres ont été remises pour ces travaux (tranche optionnelle comprise): ONF : 63 149€ et les environneurs : 21 540€

Après avis de la Commission d'ouverture des plis réunie le 12 juin 2013 à 17 heures 30, il propose de retenir l'entreprise "Les environneurs" domiciliée à GAP (H-A) pour un montant total de **21 540 €** net, cette entreprise étant exonérée de TVA, soit :

- 15 540 € tranche ferme pour travaux de débroussaillage sur une surface de 8ha environ
- 6 000 € tranche conditionnelle pour nettoyage d'une surface de 3ha environ, d'arbres précédemment abattus et laissés sur place.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De retenir la proposition de l'entreprise "Les environneurs" domiciliée à GAP (H-A) pour un montant total de **21 540 €**

- D'autoriser le Maire à signer le marché de travaux ainsi que tous documents s'y rapportant.

Réfection du toit de la sacristie :

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu de la nécessité des travaux à réaliser sur la toiture de la sacristie Est (remplacement de la couverture fuyante et zinguerie), des devis ont été obtenus de 3 entreprises.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise **GLEIZE Franck** domiciliée à PELLEAUTIER (H-A) pour une offre de **5 906 €HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De retenir l'entreprise GLEIZE pour les travaux de remplacement de couverture et zinguerie de la sacristie, d'un montant de **5 906 €HT**.

- D'autoriser le Maire à signer le devis de travaux ainsi que tous documents s'y rapportant.

Isolation des combles bâtiments publics :

Le maire informe le conseil d'une campagne d'isolation des bâtiments publics au titre de la revalorisation du bilan carbone, en effet dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) prévu par la loi POPE de 2005 et de la loi Grenelle II de 2010, un partenariat a été mis au point avec Total raffinage marketing et le collecteur de CEE, "econormes habitat".

Comme tous les obligés (fournisseurs d'énergie) Total est tenu de faire réaliser des économies d'énergie à ses clients sous peine de pénalités financières. Dans ce but, Total favorise l'exécution de travaux de rénovation énergétique dans le parc immobilier existant par l'attribution d'une incitation financière, ou gratuité pour certains bâtiments publics (crèches écoles maisons de retraite.)

La société IsoSudEst Est propose d'isoler gratuitement les combles de l'école par soufflage de laine verre.

Eric Gerbaud regrette l'utilisation de la laine minérale qui pourrait porter atteinte à la santé et semble être contestée en Allemagne pour des raisons de dangerosité. Il s'oppose à ce projet, Sandrine Comte et Michel Meunier s'abstiennent. La majorité des conseillers acceptent l'intervention d'IsoSudEst qui se fera pendant les vacances scolaires, par le toit du bâtiment scolaire.

Activités périscolaires :

Cantine :

Le maire rappelle l'historique des événements :

Le 22 mai, décision du conseil de lancer un appel d'offres pour la prestation cantine,

Le 6 juin, enquête de satisfaction auprès des parents usagers des services périscolaires

Le 7 juin, l'auberge du pic de Crigne, prestataire actuel nous informe que suite à son dépôt de bilan, elle ne pourra tenir ses engagements que jusqu'au 17 juin

Dans l'urgence, l'hôtel Muret accepte de prendre en charge la restauration scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire (vifs remerciements à Claude et Françoise)

Le 13 juin finalisation de l'appel d'offres pour un retour des plis le 12 juillet

Le maire craint que peu de prestataires ne répondent (déjà 2 refus - Auberge du château Jarjays et hôtel Muret) et que le coût soit largement amplifié.

Matthieu Allain Launay fait part de la position de la commune de Rambaud qui fait appel à la société Garig dans le cadre d'une commande groupée avec la ville de Gap, et propose que l'on se rapproche des services scolaires de Gap.

Enquête de satisfaction des familles :

Cette enquête a pour but d'évaluer le degré de satisfaction des usagers de la cantine scolaire et de la garderie afin d'avoir une situation objective des prestations proposées.

Le maire présente le résultat de l'enquête sous forme de tableaux élaborés par Michel Meunier.

Dans l'ensemble, les usagers sont satisfaits de la restauration, mais le constat général fait apparaître des problèmes de sonorité de la salle et de défaut de surveillance pendant les repas, service trop long, chahut, cris, parfois bagarres...il en est de même pendant la garderie

Des explications franches avec les agents seront nécessaires de façon à harmoniser les pratiques, Sandrine Comte rappelle que les agents ne doivent pas prendre les repas pendant le service, qu'il faut recadrer leur comportement vis-à-vis des enfants, remédier au défaut de surveillance, et revoir la gestion des tickets qui pourrait se faire pendant l'heure de garderie du matin (souvent sans enfant) à condition de demander aux parents de déposer des tickets la veille pour le lendemain.

Stéphane Raizin imagine que l'on pourrait envisager d'organiser deux services en décalage d'horaires, le même personnel étant suffisant à la cantine ou dans la cour.

Le maire présente l'évolution de l'effectif scolaire, de la fréquentation et du coût des services périscolaires, sur une période de 5 ans :

	2008 (4 mois)	2009	2010	2011	2012
Effectif scolaire	54	49	48	51	52
Freq. Cantine	22,8	20,17	21,7	22,35	24,17
Freq. garderie soir	6,3	6,2	6,9	8,07	10,93
Freq. garderie matin	2,1	1,6	1,6	4,04	1,16

	2008 (4 mois)	2009	2010	2011	2012
Coût total Garderies	3743	9270	10024	9558	9653
Particip. Parents	1174	1972	1994	2369	3000
Particip.CAF	1501	3661	3570	3464	3464
Particip. Commune	1068	3637	4460	3725	3189
Encadrement Cantine hors CAF	1123	2781	2947	2867	2896
Total Commune	2191	6418	7407	6592	6085

	2008 (4 mois)	2009	2010	2011	2012
Prix unitaire repas	4,07	4,10	4,10	4,12	4,51
Nombre de repas	1301	2807	3038	3072	3408
Coût total repas	5295	11509	12456	12657	15370
Particip. Parents	3903	8421	9114	9216	10224
Particip. Commune	1392	3088	3342	3441	5146

La question du prix du ticket sera évoquée en même temps que le choix du prestataire (prochaine séance).

Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse (CEJ) :

M. Le Maire rappelle le courrier du 4 juin 2013 émanant de la caisse d'allocations familiales, relatif au renouvellement du contrat enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2014. Il précise que le renouvellement de ce contrat nécessite une délibération de principe du conseil municipal préalable à l'élaboration du dossier de renouvellement à établir conjointement avec la CAF.

Le conseil municipal à l'unanimité

- *Souhaite le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF*
- *Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet*

- Mise à disposition d'un ACFI :

Monsieur le Maire expose que la Commune de SIGOYER demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes d'assurer la fonction d'inspection en hygiène et sécurité auprès de la collectivité.

Le Président du Centre de Gestion désignera un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection du service prévention du Centre de Gestion pour assurer la mission d'inspection en hygiène et sécurité.

Cette prestation doit faire l'objet d'une convention entre la Commune et le Centre de Gestion. Son coût est déjà imputé sur la cotisation additionnelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'un agent d'inspection conclue avec le Centre de Gestion

- *autorise le Maire à signer ladite convention*
- *donne au Maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre.*

- Convention pour l'assistance Document Unique du service d'Hygiène et Sécurité du Centre de gestion des Hautes Alpes : (Annule et remplace la délibération du 14 septembre 2009)

Le Maire rappelle à l'assemblée

Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale a fixé par délibération du 26 juin 2009 les tarifs pour l'assistance et élaboration du document unique du service hygiène et sécurité. Dans ce cadre, la commune utilisera les services du Préventeur du centre de gestion qui effectuera cette mission.

La collectivité rémunérera le service du centre de gestion pour cette mission :

- *Assistance et établissement du document unique*

Le conseil municipal à l'unanimité

- *Autorise le maire à signer la convention prestation assistance élaboration du document unique du service hygiène et sécurité avec le centre de gestion*

Hangars agricoles :

Des hangars pourraient être acquis par la commune et conviendraient pour y remiser le gros matériel communal (dameuse épareuse tractopelle), le maire demande au conseil un accord de principe pour engager la discussion avec les vendeurs potentiels, accepté par le CM.

Yourte :

M.Mme Vigreux souhaitent obtenir l'autorisation d'implanter une yourte pendant 4 mois (de juillet à octobre 2013) sur leur terrain, le temps d'effectuer les travaux de réfection de leur maison acquise à Surville. Accepté par le conseil municipal.

Convention Veolia eau / Ville de Gap pour l'alimentation d'une partie du réseau intercommunal : la CCTB fera un nouveau projet de convention.

ONF et route forestière :

M. Max Boudoin, nouveau garde du domanial forestier de Céüze nous informe de ventes de coupes de bois et souhaiterait régler le problème de l'accès à la piste forestière. Or le litige n'ayant pas pu être réglé précédemment (détérioration du revêtement et refus de prise en charge). Face à cette situation, la commune a limité le tonnage des véhicules autorisés à accéder à la piste forestière et institué par délibération en date du 11 mars 2010 une redevance d'occupation du domaine public pour dépôt de bois du à l'exploitation de la forêt domaniale de Céüze (parc à bois des Roses) et entend faire respecter cette redevance. L'utilisation de ce dépôt est soumise à autorisation délivrée par la commune.

S Raizin propose (comme le règlement départemental) d'imposer la *réfection obligatoire* de la voie après le passage quel qu'en soit l'état.

Matthieu Allain Launay indique qu'un constat d'huissier sera nécessaire avant toute proposition.

Jardin communal :

M. Trochu paysagiste à Sigoyer, aimerait aménager un jardin public, le maire réfléchit à l'aménagement paysager du terrain situé au dessus du terrain de sports, avec des gradins de pierre ; le projet finalisé pourra être présenté en conseil municipal par M. Trochu.

André Garcin précise que l'arboretum déjà planté par les scolaires n'a jamais été entretenu, ni suivi par l'école, et s'interroge sur l'entretien de ce jardin... les agents communaux ayant déjà suffisamment à faire.

Parc de contention mobile de M. Francis PAUL :

Coût d'environ 8000 € HT, dépense prévue et subventionnée dans le cadre de l'opération "aménagement de l'alpage de Céüzette".

La séance est levée à 23H25

Délibérations du conseil municipal :

- Attribution de travaux – débroussaillage de Céüzette
- Attribution de travaux – rénovation de la toiture sacristie Est
- Contrat enfance jeunesse CEJ
- Demande de mise à disposition d'un ACFI
- Convention pour l'assistance Document Unique

Lu et approuvé, les conseillers municipaux